



BILAN MITIGÉ DU CONSEIL NATIONAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ce vendredi 21 juin se tenait une séance plénière du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) en présence du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Manuel Valls.

Le but était d'examiner les différentes propositions formulées par les commissions de travail.

En ce qui concerne les deux roues motorisés, à l'instar de ce qui se fait pour les automobilistes, l'obligation de posséder un gilet fluo, sans toutefois devoir le porter en permanence, a été proposée.

La Fédération Française de Motocyclisme a voté contre cette mesure dont la pertinence et l'utilité sont encore loin d'être prouvées.

En revanche, la FFM approuve le principe d'harmonisation des tailles de plaques d'immatriculation (pour cyclos, motos et tricycles à moteur), en se basant sur celles utilisées actuellement en moto.

Profitant de la présence du Ministre, la FFM l'a interpellé à propos de la lenteur des avancées concernant la mise en place de la circulation inter-files alors que la demande d'expérimentation de sa légalisation est vivement souhaitée et partagée par tous les acteurs du monde du deux roues motorisé.

C'est le Président du CNSR qui a répondu en prenant bonne note de cette intervention et en demandant au Directeur du groupe des deux roues motorisés de veiller à accélérer le processus, ce dont la FFM se félicite.

Le Service Communication